



Membres du Conseil d'école présents

- **Enseignants** : Mmes Blanchet, Chabanon, et Martin-Vasco
Mmes Meunier et Yilmazoglu, Mr Fayolle
Mr Christelbach, Directeur de l'école
- **Inspectrice de l'Éducation nationale** : Mme Pitalot
- **Parents d'élèves élus** : Mmes Mouty et Coquillon
Mmes Teuillieres et Gazielly
Mrs Delavault, Berthelot et Gabet
- **Mairie** : Mme Bouillon, Adjointe chargée des affaires scolaires
Mme Bradel, Conseillère municipale
- **D.D.E.N** : Mme Rabet

Absent excusé

- **Parent élu** : Mr Carrasco

ECOLE ELEMENTAIRE DES ARLOINGS

Année 2024/2025

Mardi 05 novembre 2024

Election des représentants de parents d'élèves



Taux de participation, 75.2%

Sont élus :

- Mr DELAVault
- Mme MOUTY
- Mr BERTHELOT
- Mme GAZIELLY
- Mme COQUILLON
- Mme TEUILLIERES
- Mr GABET
- Mr CARRASCO



Le règlement du Conseil d'école est rappelé succinctement lors de la séance plénière.

Dans chaque école, le Conseil d'école est composé des membres suivants :

1. Le directeur de l'école, Président de séance.
2. Deux élus : Le Maire ou son Représentant et un Conseiller municipal.
3. Les professeurs de l'école et les professeurs remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du Conseil.
4. Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école.
5. Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.
6. Le ou la DDEN, délégué(e) départemental(e) de l'éducation nationale.
7. L'inspectrice de l'Education nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le Conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Attributions du Conseil d'école Décret n°2013-983 du 04/11/13

1. Vote le règlement intérieur de l'école.
2. Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
3. Donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école concernant :
 - Actions pédagogiques et éducatives entreprises pour réaliser les objectifs nationaux.
 - Moyens alloués et intégration des enfants handicapés.
 - Les activités périscolaires.
 - La restauration scolaire et l'hygiène scolaire.
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.
 - Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
 - Statue sur proposition des équipes pédagogiques et adopte le projet d'école.
4. Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ainsi que sur le programme d'actions établi par le Conseil école-collège (art. L 401-4)

Ecole des Arloings : Effectif de rentrée Septembre 2024

148 élèves répartis de la manière suivante, 89 Cycle II et 59 Cycle III
Prévisionnel sur la rentrée 2025, 152 élèves attendus

Classe de CP	21 élèves	Mme Chabanon
Classe de CP/CE1 (9+9)	18 élèves	Mme Blanchet
Classe de CE1	21 élèves	Mme Yilmazoglu
Classe de CE2	22 élèves	Mme Meunier
Classe de CE2/CM1 (7+16)	23 élèves	Mr Christelbach et Mme Kaczor
Classe de CM1/CM2 (16+6)	22 élèves	Mr Fayolle et Mme Cotte
Classe de CM2	21 élèves	Mme Martin-Vasco



Ecole élémentaire des Arloings
P.V Conseil d'école n°1

Adoption du Règlement intérieur de l'école.



Le règlement intérieur élaboré par le directeur de l'école est conforme au règlement type départemental. **Il est l'outil qui contribue au nécessaire équilibre entre droits et devoirs des usagers du service public d'éducation : les élèves, leurs parents et l'ensemble de la communauté éducative. Chacun a le devoir de le respecter.**

S'il fixe les horaires d'entrée et sortie des élèves, il précise également les codes, usages et règles de l'école en s'inscrivant dans une démarche plus globale de projet d'établissement où l'enjeu est une éducation à la citoyenneté. Les élèves et les parents concernés par ce document allant des règles à respecter aux sanctions en cas de non-respect, doivent le lire, l'accepter et le signer à chaque nouveau début d'année scolaire.

Pour cette année 2024/2025, plusieurs ajustements apparaissent dans le règlement de l'école.

- Il est notamment rappelé que seul le Maire inscrit un enfant à l'école ; le directeur procède à son admission. Le directeur présente l'intérêt pour une mairie d'utiliser les services en ligne de l'application ONDE. Ce dispositif numérique facilitant le partage d'informations et simplifiant le parcours administratif des parents d'élèves, la Mairie pourrait en faire la demande d'accès auprès de la DSDEN de l'Allier.
- Il est précisé que le respect de l'autre et de tous les personnels, en particulier la politesse, sont des obligations de l'élève. Toutes les formes de discriminations qui portent atteinte à la dignité de la personne sont interdites : refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, sexiste, homophobe ou réduisant l'autre à une apparence physique ou à un handicap.
- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'école, les enseignants(es) pourront décider d'une sanction qui conduira l'élève à mettre en œuvre un geste réparateur.

Exemples

- Rédiger une réflexion écrite où l'on explique ce que l'on fera différemment à l'avenir.
 - Rendre service à la personne à qui l'on a fait du tort.
 - Écrire une lettre à ses parents pour expliquer ce qui s'est passé et ce que l'on fera à l'avenir.
 - Faire une recherche et rédiger un texte sur l'intimidation, le respect, la politesse, ou tout autre sujet pertinent et le présenter à la classe.
 - Conduire l'élève à s'expliquer calmement, avouer ses erreurs et présenter des excuses.
 - Ecrire un mot gentil ou une lettre d'excuse.
 - Préparer un écrit où l'élève explique comment il se sentirait si on lui avait fait la même chose et le présenter au groupe classe.
- Les parents seront attentifs aux objets que leur(s) enfant(s) amène(ent) à l'école. En particulier, les billes seront interdites compte tenu de multiples dérives constatées depuis le 02 septembre 2024.
 - Les parents d'élèves s'assureront de consulter régulièrement les informations émanant de l'école.
 - Des précisions sur la souscription d'une assurance sont indiquées dans le règlement. (Circulaire du 21/09/99)
 - Les familles sont régulièrement informées des progrès réalisés par leur(s) enfant(s). Du Cp au CM2, deux fois dans l'année scolaire, le livret scolaire unique numérique (LSU) sera transmis aux parents. Il est notamment précisé que ce document est consultable en ligne : <https://educonnect.education.gouv.fr>

En séance plénière du 5 novembre dernier, les membres du Conseil d'école ont validé et adopté le règlement intérieur de l'école des Arloings à l'unanimité.

Programme pHARe : une priorité nationale

Alors que plus d'un élève sur dix est victime de harcèlement au moins une fois au cours de sa scolarité, nous avons collectivement le devoir d'agir par tous les moyens contre ce fléau, autour de trois axes fixés par la ministre de l'Éducation nationale : **Prévention, Détection et Résolution.**

La journée du 7 novembre dernier, qualifiée de journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire a été largement consacrée à une sensibilisation de tous les élèves sur ce sujet. Comme l'année dernière, les élèves de Ce2, Cm1 et Cm2 étaient concernés par la passation d'un questionnaire d'auto-évaluation sur le harcèlement.



La synthèse des résultats collectés doit pouvoir permettre à l'ensemble de la communauté éducative de réfléchir sur les attitudes et processus qui induisent des situations harcelantes afin d'améliorer le climat scolaire et plus largement les enjeux du bien vivre ensemble. **Lutter contre le harcèlement scolaire représente un enjeu majeur pour la réussite éducative de tous les élèves au sein d'une école.**

Toutefois, si l'école des Arloings est impliquée dans cette lutte contre le harcèlement et parce qu'il existe des différences entre chamailleries et harcèlement, il est essentiel de rappeler le rôle des adultes en termes d'accompagnement des jeunes enfants afin de les aider à décrypter et comprendre ce qui (parfois) leur arrive.

Ne faisons donc pas de ce qui n'est pas un problème pour l'enfant une vulnérabilité sous prétexte qu'il aurait entendu ici et là, que c'est pour ces raisons-là que l'on est harcelé ou mis à l'écart.

Les enseignants de l'école des Arloings et plus largement l'ensemble des acteurs municipaux qui contribuent à la journée de l'écolier restent et resteront attentifs à toutes dérives qui seraient nuisibles à la qualité du climat scolaire. En associant les parents dans cette démarche, chacun sera Attentif et Vigilant en évitant de surréagir devant des situations qui le plus souvent peuvent se résoudre facilement.

Projets prévisionnels de l'école...

- ❖ **Rencontre avec un porteur de flamme** (Cp au Cm2) jeudi 10 octobre.
- ❖ **Arts et Culture** en partenariat avec le Théâtre de Cusset. (Cp au Cm2 Forum alimentaire) 17 et 18 octobre.
- ❖ **Natation scolaire** pour toutes les classes, bassin nautique de Cusset pour les Cp, Ce2, Ce2/Cm1 et Cm1/Cm2, également le bassin de Bellerive/Allier pour les Cm2, Cp/Ce1 et Ce1. (Voir les dates ci-dessous)
- ❖ **¼ heure lecture silencieuse** pour toutes les classes.
- ❖ **Arts et culture Boléro**, spectacle pour toutes les classes vendredi 15 novembre.
- ❖ **Cross de l'école** le mardi 19 novembre. (Cp, Cp/Ce1, Ce2, Ce2/Cm1 et Cm1/Cm2)
- ❖ **CMJ**, élection du conseil municipal des jeunes jeudi 21 novembre.
- ❖ **Initiation à la danse (projet Bolero)** pour les Ce2, Ce2/Cm1 et Cm2 (1^{er} et 2^{ème} trimestre).
- ❖ **Arts du cirque et Art de la rue, jonglerie** pour les Cp, Cp/Ce1 et Ce1. (1^{er} et 2^{ème} trimestre)
- ❖ **Initiation au Rugby**, en partenariat avec Cusset. (Cp/Ce1, Ce2, Ce2/Cm1, Cm1/Cm2 et Cm2)
- ❖ **Cross de l'école** le mardi 21 novembre.
- ❖ **Ecole et Cinéma** pour les classes de Cp, Cp/Ce1, Ce1 et ce2.
- ❖ **Initiation aux gestes de la pétanque** (Ce1 et Cm2).
- ❖ **En partenariat avec l'IFSI**, apprendre à porter secours (Cp/Ce1 et Ce2)
- ❖ **Jeux collectifs**, en partenariat avec le CREPS. (Cp, Cp/Ce1, Ce1 et Ce2)
- ❖ **Musiques vivantes et bal** pour les élèves de Cp, Cp/Ce1 et Ce1 avec une intervenante dumiste.
- ❖ **SCRABBLE**, travail sur le lexique en français sur plusieurs thèmes. (mots de la même famille, lexique d'histoire et de sciences, conjugaison du Ce1 au Cm2)



Dates des séances de natation scolaire

Cm2	du 10 au 20 septembre	04 séances
Ce2 et Cm1/Cm2	du 14 octobre au 29 novembre	10 séances
Cp et Ce2/Cm1	du 10 mars au 11 avril	10 séances
Cp/Ce1 et Ce1	du 1 ^{er} avril au 16 mai	10 séances



Rencontre d'un porteur de flamme

Tous les élèves de l'école ont partagé **un moment d'écoute et de partage** avec Mr Jérôme Driffaud. Sportif engagé, porteur de la flamme à Vichy, Mr Driffaud transforme son handicap en source d'inspiration.

Intervenant dans les écoles, **il explique ce qu'est le**

monde Handisport, ce qu'est la différence et ce qu'est l'esprit de l'olympisme auprès des jeunes publics. Handicapé à la suite d'un accident, il a décidé que le sport deviendrait son art de vivre, un soutien indispensable et l'occasion de se surpasser. Il en parle avec humilité et des mots simples adaptés aux enfants. Impulsé par Vichy Communauté et proposé à l'école par Mr le Maire de Creuzier le Vieux, ce projet a rencontré naturellement l'adhésion de l'équipe enseignante.

Il arrive que la parole des enfants se délie, souvent imbibée de préjugés et d'idées fausses. Pourtant les enfants sont curieux. Ils veulent en savoir plus et posent des interrogations sur le handicap. Dans chaque classe, un ensemble de questions avaient été préparées en amont de la rencontre.

Il importe de sensibiliser au handicap les enfants dès l'école primaire en tentant de modifier leur perception et en tenant compte au départ de l'image préconçue qu'ils en ont. **Ainsi, le sens et l'enjeu de ce moment d'humanité offraient aux élèves la possibilité de réfléchir autrement sur les discriminations, le respect, l'empathie, l'inclusion et la solidarité pour peut-être porter un autre regard sur le handicap...**

Evaluations nationales

Pour cette rentrée scolaire, tous les niveaux étaient concernés par ces évaluations. Si l'analyse des résultats pointe cette année des avancées significatives du Cp au Cm2, plusieurs difficultés sont repérées en Maîtrise de la langue et en Mathématiques. (Fragilités dans la reconnaissance de certaines lettres et des sons, fluence en lecture à améliorer et problèmes de math pas toujours maîtrisés)

Pour les élèves de cours préparatoire, un second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir entre le lundi 13 janvier et le vendredi 24 janvier 2025. Il s'agira d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

Ces indicateurs fournissent les repères nécessaires pour étayer et renforcer la progression des élèves concernés. Chaque semaine, en partenariat avec le RASED, les élèves les plus fragiles sont pris en charge par une enseignante spécialisée. Les APC et le Soutien renforcé viennent compléter les dispositifs d'aide apportés aux élèves.



Partenariat Ecole-Mairie



P.P.M.S : Le directeur de l'école informe les membres du Conseil d'école qu'un exercice de mise à l'abri dans le cadre du PPMS devrait se dérouler entre le mois de novembre et les vacances de Noël.

Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 12 septembre dernier avec une mise en sécurité de tous en 1'45s.

Ordinateurs : Si l'école est effectivement dotée d'un équipement numérique pour chaque classe et tous les élèves, il convient d'être attentif à l'aspect pérenne des dispositifs.

En particulier et parce que l'utilisation numérique est quotidienne, des mesures d'ajustement technique ou réglages utiles deviennent nécessaires. L'intérêt de pouvoir se doter d'un contrat de maintenance à l'instar de ce qui se fait avec le photocopieur de l'école serait le bienvenu.

De surcroît, les mises à jour de Windows 10 qui permettent à la fois le bon fonctionnement et la sécurité des appareils cesseront en octobre 2025. (source Microsoft)

Enfin, les ordinateurs utilisés par les élèves présentent des ralentissements structurels compte tenu de leur puissance limitée. Le directeur rappelle également que les enseignants(es) ne peuvent toujours pas procéder à l'installation de certains logiciels éducatifs et pédagogiques compte tenu de droits administrateurs restreints.

La continuité des apprentissages numériques tant dans l'utilisation des outils que dans la pratique éducative reste à construire autour de nouveaux budgets qu'il faudra envisager dans un avenir proche.

Mme Bouillon prend note des constats évoqués et retient le principe d'une réflexion plus globale sur le sujet qui ne manquera pas d'être évoqué lors de prochains échanges.

Travaux divers : Le directeur de l'école souligne les derniers travaux réalisés au sein de l'établissement scolaire et remercie la municipalité. (Changement des fenêtres des classes de l'étage avec dotation de volets roulants électriques, dotation d'une sonnette au portail de l'école, remplacement de la porte d'accès aux sanitaires des filles ainsi que celle menant à la BCD, aménagement d'étagères dans la classe de Cm2)

Concernant le numéro de téléphone de l'école, Mme Bouillon précise qu'un technicien va être missionné dans les prochains jours afin de procéder à des vérifications techniques. L'objectif étant de déterminer quel numéro définitif sera retenu, soit le numérique, soit l'analogique.

Coopérative scolaire

Mmes Chabanon et Blanchet sont cette année les mandataires de la coopérative scolaire affiliées auprès de l'OCCE de l'Allier. Mme Chabanon présente un bilan financier de rentrée rapide.

Rappelant que le Conseil d'école du 17 juin dernier avait voté une augmentation de l'adhésion, pour cette rentrée, la participation des familles (70%) s'élève à 1950 €. Pour information, l'année dernière le montant s'élevait à 1775 euros avec une participation sensiblement identique.

Les écoles primaires n'ayant pas d'autonomie financière, ni de budget propre, le système de la coopérative scolaire permet de pallier à cette situation. Cela permet notamment de financer des activités, comme les sorties occasionnelles au musée, au théâtre, etc... A titre indicatif, le coût de la sortie réalisée au théâtre de Cusset ce vendredi 15 novembre dernier s'élevait à 441 € pour les entrées et 315 € pour le transport.

Clôture de la séance à 19h50 (durée 2h20)

Secrétaires de séance

Mr Delavault et Mme Yilmazoglu

Two handwritten signatures in blue ink. The first signature is 'Delavault' and the second is 'Yilmazoglu'.

Président de séance

Mr Christelbach

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christelbach'.